

Lundi le 5 juillet 2010

Nous sommes lundi le 5 juillet 2010. Les fruits dans la McIntosh ont actuellement entre 30 et 35 mm de diamètre.

TAVELURE

Depuis mon dernier message publié le lundi 28 juin à 7h00 du matin et jusqu'à aujourd'hui lundi le 5 juillet à 7h00 du matin, nous avons enregistré les précipitations suivantes à nos stations météo :

Sainte-Famille : 15,2 mm

Saint-Antoine-de-tilly : 13,3 mm

Veillez noter que les quantités d'eau varient d'un endroit à l'autre, il est donc très important d'installer un pluviomètre dans votre verger.

Nous travaillerons maintenant avec les stratégies d'été contre la tavelure, selon les 2 scénarios suivants :

- 1) **Si votre verger ne présente pas de taches de tavelure**, vous pourrez renouveler votre protection avec du POLYRAM, CAPTAN ou MAESTRO à demi-dose jusqu'à la fin du mois de juillet lorsque le cumul des précipitations sera de 40 à 50 mm. Il est recommandé de planifier à renouveler votre application lorsque que vous avez atteint 40 mm de précipitations et non d'attendre d'avoir atteint 50 mm. Rendu à ce stade, le fongicide est complètement délavé. Assurez-vous de respecter le délai avant récolte de ces produits qui est de 45 jours pour le POLYRAM et de 7 jours pour le CAPTAN et le MAESTRO.
- 2) **Si votre verger présente des taches de tavelure**, vous devrez renouveler votre protection avec du POLYRAM, CAPTAN ou MAESTRO à demi-dose jusqu'à la récolte dès que le cumul des précipitations sera de 25 mm. Assurez-vous de respecter le délai avant récolte de ces produits qui est de 45 jours pour le POLYRAM et de 7 jours pour le CAPTAN et le MAESTRO.

Pour les prochaines semaines, je referai un message 1 fois par semaine afin de vous indiquer le cumul des précipitations à chacune de nos stations météo.

MOUCHE DE LA POMME

Nous avons enregistré quelques autres captures de la mouche de la pomme à l'Île d'Orléans et sur la côte de Beupré.

Il serait donc très important d'être vigilant dans votre verger et d'installer des sphères rouges engluées afin de détecter la présence de la mouche de la pomme. Vous devez installer 1 sphère

par section de 2 hectares de verger avec un minimum de 4 sphères par verger. Ces sphères doivent être installées au pourtour du verger.

À l'état adulte, la mouche de la pomme est un peu plus petite qu'une mouche domestique et ses ailes sont traversées de bandes noires en zigzag formant **un « F » pointant vers l'extérieur**. Aucun traitement phytosanitaire n'est requis avant que les populations ne dépassent les seuils d'intervention. Ce seuil est de 2 mouches par sphère rouge, sauf si vos pommes sont destinées à l'exportation (le seuil baisse alors à 1 mouche par sphère) ou si vous avez déjà effectué au moins 1 traitement contre cet insecte (le seuil grimpe alors à 5 mouches par sphère).

N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin d'aide pour bien identifier la mouche.

ANNONCES

Le programme Prime-Vert offre maintenant des aides pour l'achat de pulvérisateurs réduisant la dérive et l'achat de buses anti-dérive. Pour connaître les détails sur cette aide, je vous invite à communiquer avec M. Mustapha Eddib au 418-643-0033 poste 1711.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter au 418-643-0033 poste 1719.

Bonne saison !!!

Stéphanie Tellier, agr., M.Sc.

Réseau pommier des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches